

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

En: 05 OCT 2022

La Présidente de Limoges Métropole,

Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Feytiat.

N° 202200546

VE: le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.151-40, R.151-10 et L.151-15.
VE: la réglementation en matière d'urbanisme
du Plan local d'urbanisme de Feytiat.
VE: le code de l'environnement, notamment l'article
L.102-4.
VE: les annexes du document initial.
COMPARAISON: car il s'agit de mettre à jour les
annexes du document de Plan local d'urbanisme de la
commune de Feytiat.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ: Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Feytiat sont mises à jour en vertu
des documents annexes au présent arrêté. Le mise à jour consiste à l'ajout de l'annexe de l'annexe des annexes
annexes.

ARRÊTÉ: L'annexe 1 sera mise à jour en vertu des documents annexes à la disposition du public à la mairie
de Feytiat et au siège de Limoges Métropole et le document annexé.

ARRÊTÉ: Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Feytiat et au siège de Limoges Métropole,
dès que possible.

Fait à Limoges, 19 rue Renaud Pélissier, le 05 OCT 2022

La Présidente,
Gaëlle GUYARD
Pour la Présidente,
Par délégation,
Le Directeur d'Équipement Territoire
Stéphane DUBOIS

Publié le: 10/10/2022

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE DE SUIVI
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Feytiat

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200546_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_FEYTIAT.pdf
(.pdf, 3,5 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**